

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. BAUDRAND Julien, M^{me} BLANCHOT Fabienne, M. BONIN Jérémy, M. DUMAS Sylvain, M^{me} GARNIER Céline, M. GAUTHIER Denis, M^{me} GRILLOT Julianne, M^{me} JACQUOT Fanny, M^{me} LATHUILIERE Sabrina, M^{me} MOREAU Cécile, M. MORIN François, M^{me} MORIN Joëlle, M. PYS Yves.

Etaient Absents :

- M. CUENOT Jérôme qui a donné pouvoir à M. MORIN François
- M. BONNAVENT Mathis, excusé

1- Désignation du secrétaire de séance

M. Julien BAUDRAND est nommé secrétaire de Séance.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 20 mars 2026. Mme Cécile MOREAU précise qu'une correction doit être apportée dans la liste des membres des commissions car une erreur a été commise dans la commission animation : Mme GARNIER Céline remplace Mme Cécile MOREAU.

3- Point sur les finances 2026

Mme Céline GARNIER présente les dépenses et recettes réalisées depuis la prise de fonction des nouveaux conseillers. Elle fait part également de la situation financière de l'exercice 2026 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 163 025,36 € et les recettes à 161 625,54 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 18 477,73 € et les recettes s'établissent à 94 940,25 €.

4- Composition du CCAS

M. le Maire propose aux conseillers d'effectuer une modification concernant les membres du CCAS. Il souhaite que le nombre de membres de la commission communale d'action sociale passe à 14 personnes au lieu de 12. Il propose d'ajouter M. Julien BAUDRAND qui serait désigné par le Conseil Municipal et Mme Christine GAUTHEY qui serait désignée par le Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 14 le nombre des membres du Conseil d'Administration d'Action Sociale.

La liste des membres (sept) désignés par le Conseil Municipal s'établit comme suit :

M^{me} Julianne GRILLOT, M^{me} Fabienne BLANCHOT, M^{me} Joëlle MORIN, M^{me} Sabrina LATHUILIERE, M. Yves PYS, M. Denis GAUTHIER et M. Julien BAUDRAND étant précisé que M. DUMAS Sylvain, Maire est membre de droit du CCAS.

5- Projet de l'école dans le cadre du Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) : convention avec le Collège Jacques Prévert et subvention à la coopérative scolaire :

L'école primaire de la commune de FARGES-LES-CHALON a déposé une demande de subvention au Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) dans le cadre du projet « La vie et le bien-être de l'élève, améliorer le climat scolaire ».

Une subvention de 850 € a été allouée par l'académie de DIJON au titre de l'action du projet. Celle-ci a été versée au collège Jacques Prévert « collège support ». Celui-ci doit reverser à la commune où est située l'école primaire la subvention préposée.

Une convention entre le rectorat, le collège et la commune en fixe les détails. Elle mentionne notamment l'obligation de la commune à reverser la subvention à la coopérative de l'école primaire de FARGES-LES-CHALON qui avait pris en charge les dépenses afférentes au projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention
- Permet à la collectivité de percevoir la subvention de 850 € qui a été attribuée à l'école primaire de la Commune de FARGES-LES-CHALON
- Dit que cette subvention sera reversée à la coopérative scolaire de l'école qui a pris en charge le coût de ce projet
- Autorise M. le Maire à signer la convention précitée.

6- Convention de groupement de commandes

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que depuis plusieurs années, le GRAND CHALON propose aux Communes membres d'adhérer à un groupement de commandes afin de mutualiser les achats pour diminuer les coûts et améliorer la qualité du service public. La convention de groupement de commande à laquelle la commune avait adhéré a pris fin en mars 2026, le GRAND CHALON renouvelle cette proposition.

A titre d'exemple, peuvent être concernés les achats suivants :

- formation du personnel en matière de bureautique et de sécurité ;
- fourniture de sel de déneigement,
- fournitures administratives et de bureau,
- fourniture de produits d'entretien,
- fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle,
- fourniture de matériel d'éclairage public,
- fourniture de matériaux de construction,
- maintenances diverses : extincteurs, ascenseurs, chaudières, systèmes d'alarme....

Cette liste n'étant pas exhaustive.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes à caractère permanent portant sur des marchés ou accords-cadres, entre la Ville de Chalon-sur-Saône, le Grand Chalon, ses communes membres, leur CCAS, la Régie Autonome Personnalité des Arts de la rue, la Régie Autonome Personnalisée de l'Ecole Média Art, l'EPIC Office de Tourisme et l'EPCC Espace des Art et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement.

7- Vente parcelle ZC 172

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers que M. et Mme TREMBLAY Jérôme et Clémence avaient sollicité la commune lors du précédent mandat afin d'acquérir une étroite bande du domaine public rue de la Croix qui jouxte leur propriété située 1 rue de la Croix.

La commune avait donné son accord et une division parcellaire avait été effectuée par le cabinet 2 AGE CONSEILS, géomètre mandaté par M. et Mme TREMBLAY.

La surface cédée est de 115 m² et porte la référence cadastrale ZC 172.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de céder la parcelle communale cadastrée ZC 172 située en zone agricole d'une superficie de 115m² qui est extraite de la voirie de la rue de la Croix à M. et M^{me} TREMBLAY Jérôme et Clémence. Cette cession est consentie à l'euro symbolique avec dispense de le verser à la commune. Les conseillers autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ou tous documents relatifs à cette cession. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

8- Bail rural parcelle ZC 110

M. le Maire explique aux élus que la commune est propriétaire d'une parcelle agricole ZC 110 d'une superficie de 9 404 centiares (m²) qu'elle loue au GAEC BOIVIN. Le bail rural à ferme conclu avec le GAEC BOIVIN prendra fin le 31 décembre 2026, étant donné que M BOIVIN Alain avait signalé à la commune qu'il allait atteindre l'âge de la retraite à la fin de l'année 2026. Le GAEC a trouvé un repreneur M. DESCOMBARD Sofiane et celui-ci a été associé à leur groupement. Considérant que le bail précédent avait été conclu au profit du GAEC, et même si les associés changent, le GAEC reste prioritaire pour le bail. Il convient donc de renouveler le bail rural avec le GAEC BOIVIN. Après discussion, les conseillers décident d'allouer le bail de la parcelle ZC 110 au GAEC BOIVIN. Les élus chargent monsieur le Maire de signer un bail à ferme avec le GAEC BOIVIN pour la parcelle cadastrée : ZC 110 d'une superficie de 9 404 centiares (m²). Pour cette location, le prix du fermage est fixé à 144,95 € (calcul du prix du fermage en 2025). Pour l'année 2027, le montant sera actualisé en fonction de l'évolution de l'indice national des fermages en vigueur. Cette location est conclue pour neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2027 et se terminera au 31 décembre 2035.

9- Recours au service civique

Mme Julienne GRILLOT fait part aux élus que la Commune souhaite recruter une personne dans le cadre du service civique avec comme mission le domaine de la solidarité auprès des personnes âgées et des personnes isolées. Ce dispositif a été présenté et approuvé par les membres du CCAS. Le contrat débiterait au 1^{er} septembre 2026 pour une période de 8 mois. Une indemnité de 114,85 € par mois sera versée par la Commune. Pendant son engagement le jeune touche 504,98 € nets mensuels de l'Etat. Après délibération, les Conseillers autorisent le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale chargée de la cohésion sociale et le mandatent pour signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

10-Projet de rénovation de la salle des fêtes

M. le Maire informe les élus que la commune s'était rapprochée en automne dernier des services du SATEC (Service d'Appui Technique aux Communes) du GRAND CHALON afin d'être accompagné dans la réflexion d'un projet rénovation de la salle des fêtes. M. le Maire rappelle que le SATEC propose un accompagnement technique aux communes membres de l'agglomération pour la réalisation de projets dans différents domaines (Projets de construction neuves, réhabilitations ou restructurations de bâtiments existants, économie d'énergie, projets d'aménagement du domaine public : voirie, pistes cyclables...). Le SATEC a remis un 1^{er} dossier technique fin mars. M. le maire présente le dossier aux élus.

Les points à prendre en compte dans ce bâtiment étaient les suivants :

- Inconfort en été
- Forte consommation énergétique pour le chauffage

- Problème de gestion des flux avec le passage obligatoire par la grande salle pour accéder au local de stockage des tables (ce qui pose problème lors de la location de la petite salle uniquement)
- Manque d'espace pour le stockage
- Vieillesse des sanitaires et non-conformité
- Entretien difficile du sol en parquet
- Absence de ventilation dans la petite salle
- Surchauffe excessive du sas d'entrée due au mur vitré
- Fuites en toiture malgré l'intervention d'une entreprise
- Cloison de séparation vétuste entre les deux salles
- Manque de luminosité dans la petite salle

Les travaux porteraient sur rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente. Les solutions envisagées pour remédier aux problématiques rencontrées seraient les suivantes :

- Rafrâichissement de l'ensemble du bâtiment (peinture des murs et plafonds, remplacement du sol par du carrelage, réfection des sanitaires y compris PMR avec mise aux normes)
- Gestion de l'inconfort en été avec la mise en place de stores occultants extérieurs, y compris gestion des baies vitrées du sas d'accueil
- Mise aux normes de l'ensemble du bâtiment (incendie, accessibilité)
- Rénovation énergétique du bâtiment (isolation par l'extérieur, remplacement des émetteurs de chauffage, isolation des plafonds et abaissement de la hauteur de la grande salle, installation d'une ventilation)
- Création d'une fenêtre de toit dans la petite salle pour apporter de la lumière naturelle
- Remplacement de la cloison amovible de séparation des deux salles
- Extension du local de stockage de la petite salle avec construction d'une extension

M. le Maire rappelle que la salle de réunion (salle de vote) et la partie cuisine-plonge sont exclues du projet concernant la rénovation intérieure.

Le coût du projet est estimé à 640 000 € TTC. Les travaux seraient effectués sur 2027 et 2028.

Plusieurs subventions pourront être sollicitées auprès de :

- ETAT : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- REGION : Effilogis
- DEPARTEMENT : Appel à projets
- LE GRAND CHALON : Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) et Fonds de relance de l'investissement public local
- Certificats d'Economies d'énergie

La totalité de ces subventions pourrait représenter jusqu'à 70% du coût HT du projet. La TVA serait récupérée 2 ans après. Cela nécessiterait néanmoins de contracter un emprunt.

M. le Maire demande aux élus s'il faut poursuivre les démarches pour cet investissement avec une programmation de travaux prévus en 2027-2028.

Les conseillers constatent que ce dossier est bien engagé. Ils sont conscients que le budget pour ces travaux ne permettra pas d'engager d'autres investissements importants pendant deux années consécutives. Ils se questionnent sur la priorité donnée aux différents projets qu'ils ont prévus pendant leur mandat.

Après discussions, les conseillers mandatent M. le Maire pour poursuivre les démarches concernant la rénovation de la salle des fêtes (2 abstentions). Les conseillers peuvent encore amender cette 1^{ère} ébauche. Il s'agit ensuite de lancer une procédure pour recruter un maître d'œuvre. L'objectif est d'avoir un avant-projet pour décembre 2026.

11-Actions patrimoine – Eglise

M. le Maire informe les élus que l'Association « la Récréation Fargeoise » a nouvellement créé une section patrimoine « Patri-Thalia » qui est gérée par M. Jean-Noël BLANCHOT qui est très attaché au patrimoine de la commune et notamment de l'église. Cette nouvelle section patrimoine a pour but, entre autres, la sauvegarde des objets mobiliers religieux présents dans l'église. M. le Maire a rencontré M. BLANCHOT le 10 avril dernier, celui-ci lui a présenté les différents projets qu'il souhaite mettre en place en faveur du patrimoine :

- Ancien mécanisme d'horloge à restaurer (effectué par une équipe de bénévoles)
- Le retable de Saint-Sébastien (autel et tableau). La commune a reçu un devis en mairie pour la restauration du tableau. Le coût est estimé à 14 000 € TTC. Une subvention à hauteur de 40 % pourrait être demandé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). M. BLANCHOT souhaite faire un appel aux dons (souscription).

Le vestiaire ainsi que des anciens registres liturgiques, et les harmoniums de l'église seraient également à restaurer.

M. le Maire propose de créer un groupe de travail (sous-commission église) à ce sujet.

M. Jean-Noël BLANCHOT va organiser une animation sur FARGES pour les journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre 2026.

12-Farg'infos : maquette

M. le Maire rappelle aux élus qu'il a mandaté l'agence Polaris pour la conception du Farg'infos. Cette dernière a envoyé des exemples de bulletin et documents afin que le conseil choisisse le nouveau graphisme du bulletin municipal. Les élus donnent leur avis sur ceux-ci. Une proposition de maquette sera envoyée par la suite. Le prochain bulletin sera distribué en juillet.

13-Journée citoyenne

51 personnes (adultes et enfants) sont inscrites pour la journée citoyenne du 9 mai. Un chantier a été annulé : le remblaiement dans le chemin au bout de la rue du Montet.

M. DELBURGO Barnabé a proposé un chantier pour le remplacement des tuiles cassées et manquantes des thèques.

Les élus organisent les chantiers pour la journée. Tout le matériel a été acheté.

14-Questions diverses

- Les élus sont conviés à visiter le site de l'entreprise SOFRILOG située au Gauchard le mercredi 13 mai à 18H00. Le projet d'agrandissement de l'entrepôt sera abordé. Six élus seront présents.
- Une soirée sur la parentalité numérique proposée par le GRAND CHALON « mon enfant, les écrans et moi » sous le format d'une exposition commentée et échanges est prévue le mardi 9 juin à 18H00 à la salle polyvalente. L'école de Farges et l'association de parents d'élèves se sont associées au projet.
- Les travaux de vidéoprotection vont être exécutés avant la rentrée de septembre.
- La commission « animation » se réunira le mercredi 10 juin à 18H00 pour la préparation du 13 juillet. Les élus souhaitent organiser une soirée « guiguettes ». Celle-ci pourrait se dérouler vers le terrain de pétanque. Cette question sera proposée aux associations qui seront présentes lors de la réunion « animation » du 10 juin.

- M. le Maire fait part aux élus que M^{me} Paulette MATRAY, Sénatrice de Saône et Loire ainsi que M^{me} Dominique MELIN et M. Alain GAUDRAY, Conseillers départementaux seront présents à la cérémonie du 8 mai.
- La société AG3M interviendra le 18 mai à 9H00 pour la réparation de l'aire de jeux.
- La désignation des délégués pour les élections sénatoriales se dérouleront le vendredi 5 juin 2026.
- La commission des bois se réunira le vendredi 8 mai à 9H00, salle du conseil.
- Le comité de pilotage du SIVU Thalie Enfance Jeunesse se déroulera le mardi 26 mai 2026 à 18h30 à la mairie de Farges-lès-Chalon.
- La commission « périscolaire » se réunira le 11 juin 2026 à 18H30 salle du conseil.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 5 juin 2026 à 18H30.

Fin de la séance à 21H15

Le Maire,


Sylvain DUMAS

